



Québec, 11 mai 2017

Madame Renée Poliquin  
coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Notre réf.  
4191-15-M224

**Objet :** Réponse d'Environnement et Changement climatique Canada (Demande d'information DQ3)  
Consultations publiques du BAPE portant sur le Projet d'implantation d'éoliennes dans  
l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord

---

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et des experts  
du Service canadien de la faune aux questions adressées par la Commission le 9 mai dernier.

- 1) L'implantation potentielle d'éoliennes dans l'habitat floristique de la Dune-du-Nord est-elle source de préoccupations pour Environnement et Changement climatique Canada? Quelles sont ces préoccupations le cas échéant ?

Oui, l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique de la Dune-du Nord aux Îles-de-la-Madeleine est une source de préoccupations pour Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et le Service canadien de la faune (SCF).

Il y a des étangs utilisés par le Grèbe esclavon, une espèce désignée en voie de disparition au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Deux documents ont été préparés avec comme objectif d'encadrer le rétablissement de cette espèce : le Programme de rétablissement du Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), population des Îles-de-la-Madeleine, au Canada (publié en 2012) et le Plan d'action pour le Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), population des Îles-de-la-Madeleine, au Canada (publié en 2015). Il y a des étangs localisés à proximité du Parc éolien proposé aux Îles-de-la-Madeleine qui ont été désignés habitat essentiel. L'habitat essentiel est l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action. Ces étangs sont donc considérés comme nécessaires à la survie et au rétablissement du Grèbe esclavon.

Il y a aussi le Pluvier siffleur, une espèce désignée en voie de disparition au Canada. Cette espèce niche sur les plages des Îles-de-la-Madeleine. Certaines plages ou parties de plages ont été désignées habitat essentiel.

Le Bécasseau maubèche, une espèce désignée en voie de disparition au Canada, est également présent aux Îles-de-la-Madeleine lors des migrations.

De façon plus générale, il y a également un risque de prise accessoire d'oiseaux migrateurs.

Inquiétudes en lien avec la phase de construction :

Pour le Grèbe esclavon, comme les travaux se feront très près des étangs, la présence des travailleurs et de la machinerie à proximité des étangs est susceptible de nuire à la reproduction de l'espèce. Il y a donc un risque de dérangement durant la saison de nidification.

Pour le Pluvier siffleur, comme les travaux s'effectuent relativement loin de l'aire d'étude, nous avons peu de préoccupation pour la phase de construction.

Inquiétudes en lien avec la phase d'opération :

Pour le Pluvier siffleur, le Grèbe esclavon et le Bécasseau maubèche, il y a des inquiétudes en lien avec les risques de collisions lors de la phase d'opération du parc éolien.

Pour le Grèbe esclavon, il y a des inquiétudes en lien avec la perte d'habitat. Certes le projet ne touche pas directement les étangs. Toutefois, la présence à faible distance des éoliennes par rapport aux étangs désignés habitat essentiel pose problème. Si une tour d'éolienne est à 70 m des rives d'un étang et que les pales ont environ 50 m, c'est donc dire que l'extrémité des pales pourrait se trouver proche des rives des étangs. Avoir une telle structure mobile qui tourne au-dessus d'un habitat d'une espèce en voie de disparition pourrait causer l'abandon de l'étang par l'espèce. Il y a aussi les bruits inhérents à l'opération des éoliennes qui pourraient amener du dérangement dans ce secteur actuellement peu perturbé par les activités humaines.

Il n'y a pas eu de nidification du Grèbe esclavon depuis 2002 dans le secteur du parc éolien à l'étude. Toutefois, ces étangs sont importants pour permettre un éventuel rétablissement de l'espèce. Si les étangs propices à l'espèce deviennent non favorables pour l'espèce en raison de la présence d'éoliennes trop près des étangs, les chances de rétablissement de l'espèce à long terme pourraient être compromises.

- 2) Est-ce qu'il demeure des incertitudes qui devraient conduire à des études particulières avant qu'un tel projet soit éventuellement autorisé ?

Aucun inventaire du Grèbe esclavon en période de nidification n'a été réalisé dans le secteur de l'étude depuis 2015. Il y aurait donc lieu de préciser l'utilisation actuelle de l'aire d'étude par le Grèbe esclavon.

- 3) Le parc éolien projeté pourrait-il nuire à des plans d'action ou des programmes de rétablissement en cours ou projeté dans un avenir proche ? Pour quelles espèces et de quelle façon ?

Comme mentionné précédemment, la perte à long terme de la qualité des étangs utilisés pour la reproduction du Grèbe esclavon pourrait compromettre la capacité de l'espèce à se rétablir. Aux Îles-de-la-Madeleine, le nombre d'étangs favorables à la nidification de l'espèce est restreint. Il y a 52 étangs qui ont été désignés habitat essentiel.

- 4) Le promoteur indique que certains étangs désignés habitat du grèbe esclavon « se trouvent au plus près à 70 m » des éoliennes projetées (DA4, p. 5). Existe-t-il une distance minimale à respecter entre une activité non compatible et un habitat essentiel ? En vertu de quelle disposition réglementaire le cas échéant ?

Il n'y a pas de distance minimale à respecter prévue dans une disposition réglementaire ou dans un document de rétablissement. Selon la *Loi sur les espèces en péril* il est cependant interdit de nuire à un individu d'une espèce sauvage inscrite comme disparue, en voie de disparition ou menacée, cette interdiction s'applique partout au Canada dans le cadre d'un oiseau migrateur inscrit comme tel à l'annexe 1 de la LEP.

En espérant le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Louis Breton, biologiste  
chef intérimaire Section Évaluation environnementale  
Direction des activités de protection de l'environnement

c.c. Cédric Paitre, chef Section intégration des stratégies et des programmes, Service canadien de la faune  
Marc Provencher, directeur intérimaire, Direction des activités de protection de l'environnement